

Zizanie au sein du gouvernement sur la taxe de séjour hôtelière

PREMIER TEST attendu mardi 1^{er} juillet, avec le vote, dans l'après-midi, du projet de loi de finances rectificative (PLFR) à l'Assemblée nationale. Un nouveau front s'est ouvert, lors de l'examen du texte, à la suite de l'adoption de deux amendements augmentant la taxe de séjour hôtelière, qui déclenche la polémique au sein même du gouvernement.

Dans la matinée, le premier ministre, Manuel Valls, devait venir devant le groupe socialiste pour appeler les députés récalcitrants à ne pas franchir la ligne rouge. Les « frondeurs », qui ont ferrailé pendant la discussion en soutenant des amendements « non autorisés », devaient ensuite arrêter leur position, tous n'ayant pas la même approche au moment du scrutin.

Certains, comme Pouria Amirshahi, député des Français de l'étranger, prônent l'abstention : « C'est un vote de cohérence, a fortiori après la fermeture totale du gouvernement sur nos amendements pour encadrer le CICE. » Pour sa part, Christian Paul, député de la Nièvre, juge le PLFR « votable, car il comporte une baisse d'impôts pour les ménages modestes », même s'il déplore « une occasion manquée d'améliorer le CICE ». C'est au final un choix tactique qui devait l'emporter, tous s'accordant pour concentrer leurs tirs sur le budget rectificatif de la Sécurité sociale, dont la discussion a commencé lundi.

Cependant, alors que le gouver-

nement insiste fortement sur le besoin de « lisibilité » et de « cohérence » dans les rangs de la majorité, voilà qu'il donne lui-même l'exemple des dissonances. Ce sont deux amendements défendus par des députés socialistes et adoptés, respectivement, mercredi 25 et jeudi 26, qui ont provoqué la zizanie au gouvernement.

Alors que les professionnels du tourisme se livrent à un intense lobbying, Matignon tente de désamorcer la mèche

Le premier, présenté par Sandrine Mazetier (Paris), offre la possibilité aux communes de relever jusqu'à 8 euros le montant de la taxe de séjour par nuitée hôtelière, plafonnée depuis dix ans à 1,50 euro. Le second, défendu par Olivier Faure (Seine-et-Marne), instaure une taxe de séjour de 2 euros par nuitée applicable en Ile-de-France pour aider à financer les investissements de transports prévus dans la région. Les deux amendements avaient reçu un avis de « sagesse » du gouvernement, laissant à l'Assemblée le choix de se déterminer.

Dimanche, deux ministres ont remis en cause le vote des députés. Le ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, qui a récupéré le tourisme dans son escarcel-

le, a jugé « impératif de renoncer » à ces hausses « dangereusement et totalement contraires à la promotion du tourisme ». Il a été relayé par Arnaud Montebourg, le ministre de l'économie, qui a affirmé que le gouvernement était « opposé à cette décision » et a souhaité « que le Parlement revienne sur cette décision ».

Lundi, le secrétaire d'Etat chargé du budget, Christian Eckert, a jugé « pas complètement anormale » l'augmentation de la taxe de séjour. « Le Parlement est dans son rôle, a-t-il ajouté. Il fait un certain nombre de propositions et c'est lui qui décide à la fin. C'est notre Constitution. »

De son côté, Olivier Faure, auteur de l'amendement pour l'Ile-de-France, a défendu sa position, sur son blog, dans un billet titré « Pourquoi je persiste et je signe » : « S'agit-il d'une nouvelle folie de socialistes taxophiles ? Les besoins sont tels que cette taxe régionale a été adoptée à l'unanimité des présents dans l'Hémicycle », rappelle-t-il.

Alors que les professionnels du tourisme se livrent à un intense lobbying, Matignon tentait, mardi, de désamorcer la mèche, tout en disant vouloir « éviter que la mise en œuvre de ces dispositifs aboutisse à un prélèvement excessif ». « Le gouvernement souhaite qu'ils puissent être réexaminés au cours de la navette parlementaire », précisait l'entourage du premier ministre. ■

PATRICK ROGER